



Les Elus LE MESNIL AU CŒUR vous informent !

Explication de notre position sur le projet du groupe scolaire du Bois du Fay

Mesniloises, Mesnilois,

Les choix de ce projet et ses retombées impacteront tous les secteurs de la Commune et pour très longtemps, sans oublier les conséquences au quotidien pendant les années des travaux.

Et contrairement à ce que veut vous faire croire cette majorité, **notre position sur ce sujet n'est pas politique mais simplement pragmatique et factuelle.**

L'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité réalisée en 2021 pour un coût de 30 000 € avait pour objectif de permettre un choix entre :

1. La réhabilitation des bâtiments actuels,
2. La destruction et la reconstruction sur site,
3. La construction de nouveaux bâtiments sur un autre lieu et destruction du bâtiment actuel.

Cette étude qui se voulait consultative et participative s'est finalement avérée partielle et à charge :

- Une seule personne auto-proclamée pour représenter les parents d'élèves : Pourquoi ?
- Un seul Conseil de Quartier consulté, celui de Bois du Fay, alors que selon la carte scolaire, au moins 3 quartiers sont directement concernés : Pourquoi ?
- Les parents d'élèves et la population non consultés sur les 3 vrais choix proposés : Pourquoi ?

La majorité actuelle aurait décidé de choisir la **réhabilitation** sur site occupé, selon l'étude de faisabilité l'ayant désignée comme la **moins chère**, pourtant sans inclure bien des données (financement, environnement, aléas non réellement évalués...).

Notre analyse :

Cette étude n'a été qu'une mascarade et une perte d'argent pour la Commune, car la décision était déjà prise depuis les élections municipales, la preuve :

- Réalisation effective d'une piste cyclable longeant l'avenue des solitaires pour relier les constructions du Foyer Sully à l'Avenue de Provence et donc l'école actuelle, avant le lancement de l'étude (75 K€).
- Au prétexte que certains habitants de l'Avenue de Provence voudraient garder ce lieu de vie «tranquille». Dès lors factuellement, pourquoi souhaitent-ils que des poteaux soient placés sur les trottoirs afin d'éviter que des parents n'y garent leurs voitures ?
- Sur leur tract du début d'année 2023 et lors du Conseil Municipal du 20 avril dernier, la majorité actuelle confirme que la réhabilitation sur site occupé, faisait partie de leur programme électoral. Toutefois à laquelle de leurs 106 propositions font-ils référence ?

Dépenser sans réelle consultation, sans étude complète impartiale, c'est mépriser tous les Mesnilois !

Le préprojet et ses incohérences

Lors du Conseil Municipal du 20 avril 2023, dans le cadre d'une délibération portant sur 3 sujets concernant la réhabilitation du groupe scolaire BDF, à savoir :

- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au marché de maîtrise d'œuvre, demander les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires non encore sollicités et à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

La **présentation du préprojet** a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux, **1h25** seulement **avant le début du Conseil Municipal**, alors que le **code des Collectivités Territoriales impose que tous les documents soient transmis 5 jours francs** avant la date d'un Conseil Municipal.

Sans avoir eu le temps d'analyser les données transmises, **nous, Elus de l'opposition de la liste élargie Le Mesnil au Cœur**, avons demandé au Maire d'ajourner cette délibération. Devant son refus, nous avons décidé de quitter le Conseil Municipal afin de ne pas cautionner ces irrégularités. Sur un sujet aussi primordial pour notre Commune, il est indispensable d'avoir des échanges éclairés, après l'étude des éléments s'y référant.



Ce produit est certifié FSC®

La certification FSC® garantit que ces produits sont imprimés sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes environnementales, sociales et économiques très strictes.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Ce préprojet nous interpelle sur de nombreux points :

- Les travaux sont prévus entre juin 2024 et décembre 2025 sur site occupé, c'est-à-dire que :
 - o Les camions de chantier devront cohabiter dans cette avenue et impasse avec les voitures des parents matin et soir : Comment ? Et si les parents et les enfants viennent à pied, la cohabitation devra s'effectuer dans la boue l'hiver et la poussière aux beaux jours.
 - o Les ouvriers travailleront sur des échafaudages et avec les bruits caractéristiques d'un chantier (perceuses, meuleuses, coups de marteaux...) ainsi les enfants seront : au moins distraits, au plus empêchés de travailler sereinement.
 - o Une grue pourrait être installée. Est-ce bien possible au-dessus d'un bâtiment occupé ?
 - o Est-ce que le chantier s'arrêtera pendant les récréations ? La sieste des plus petits ?
 - o En cas d'occupation de salle de classe, où seront placés les élèves ?
 - o Le désamiantage prévu sur ce site, ne tient pas compte des conclusions du rapport du prestataire de juillet 2022, qui préconisait des prélèvements supplémentaires afin de finaliser l'analyse, (prélèvements impossibles à faire sur le site occupé).
- Dès lors, comment a-t-il été possible de déterminer la durée de cette phase de désamiantage estimée à 2 mois, sans la globalité des analyses ?
- Cette phase est prévue entre juillet et août 2024. Les travaux consisteront à mettre à nu les murs ainsi que le sol de quasi toutes les classes de la maternelle et de l'élémentaire. **Quelles seront les conditions d'accueil des enfants à la rentrée 2024 ? Avec des murs nus ? Avec un sol en béton ?**

Notre analyse :

Nous sommes très inquiets pour la sécurité des enfants et du personnel de ce groupe scolaire pendant ces travaux, et des riverains car il est évident que la cohabitation entre un groupe scolaire en activité et les travaux d'une telle ampleur est tout simplement dangereuse.

Le développement durable

Le fonctionnement actuel du groupe scolaire BDF représente une consommation énergétique de 700 000 kWh/an, le préprojet prévoit que ce bâtiment continuera à consommer 230 000 kWh/an.

Est-ce que l'étude de faisabilité avait intégré l'aspect environnemental du projet ? Clairement : **Non !** Aucune donnée n'a été produite évoquant cet aspect.

Une construction neuve aux normes actuelles permettrait une consommation moindre, car nulle voire passive.

Notre analyse :

La Commune va donc investir plus de 13 millions d'euros TTC dans un groupe scolaire, qui va continuer à impacter l'environnement de manière importante, alors qu'une solution, bien plus performante pour l'environnement, plus pertinente pour les occupants et à moindre coût, est possible. **Choix choquant et irresponsable !**

Le financement de ce projet

Le financement de ce projet est une catastrophe annoncée.

Tout d'abord l'étude de faisabilité a estimé le coût des travaux à 10 280 K€ TTC.

L'architecte a augmenté ce préprojet à 13 502 k€ TTC, non définitifs selon le document présenté au dernier Conseil Municipal.

En seulement un an, l'ensemble du projet a subi une hausse de 30 % et, contrairement à ce que nous explique la majorité, cela ne peut être imputé exclusivement à l'augmentation du coût des matériaux, qui ne représente qu'une petite partie du coût total.

Par ailleurs, cet estimatif n'incorpore pas la probable location de préfabriqués pour accueillir les enfants lorsque leurs salles de classe seront inaccessibles.

Ce coût n'étant pas définitif, ni son financement arrêté : ce projet part déjà à la dérive et nos finances communales avec.

L'emprunt communal se montera à 8 350 K€ au total en 2026 (chiffrés à ce jour) et portera le taux d'endettement à 995 €/habitant, soit **28% de plus** que notre strate de commune de 5 000 à 10 000 habitants !

De plus, nous n'avons aucune information concrète sur de potentielles demandes de subventions qui seraient effectuées auprès du Département ou de la Région ou autre.

Notre analyse :

Nous sommes tous concernés par le coût exponentiel de ce projet, qui va amputer le budget de la Commune sur des dizaines d'années et surendetter les Mesnilois. De nouvelles hausses d'impôts seront inévitables, **et tout ceci pour pourquoi ? Un plâtre sur une jambe de bois !**

IMPORTANT : Nous tenons à préciser que notre démarche reste factuelle et pragmatique et vu le contexte national actuel, nous condamnerions toute démarche personnelle qui irait à l'encontre des personnes et des biens.